

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER POUR UNE ENTREPRISE
DE SECURITE PRIVEE OU UNE AGENCE DE RECHERCHES PRIVEES
ETABLIE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

(TITRES I ET II DU LIVRE VI DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE)

En application des articles L.612-9 et L.622-9 du code de la sécurité intérieure (CSI), un établissement dont l'activité correspond à une activité de sécurité privée doit être titulaire d'une autorisation d'exercer.

Les articles L.612-6 et L.622-6 de ce même code prévoient que nul ne peut exercer en qualité de dirigeant ou associé d'une entreprise de sécurité privée s'il n'est titulaire d'un agrément. Pour effectuer une demande d'agrément dirigeant, référez-vous au formulaire « *agrément dirigeant* ».

La demande d'autorisation d'exercer et d'agrément associé doit être effectuée par le dirigeant de la société à autoriser à l'aide du présent formulaire.

Le dossier doit être adressé par la voie postale à la délégation territoriale du CNAPS compétente.

Vous êtes informé(e) que dans le cadre de l'examen de la demande d'agrément associé, le CNAPS procédera à une enquête administrative.

Il est rappelé que chaque établissement doit faire l'objet d'une autorisation d'exercer distincte.

Pour les sociétés étrangères souhaitant exercer leurs activités sans créer d'établissement en France, veuillez vous référer au formulaire « *sociétés étrangères* ».

IMPORTANT : En application de l'article L.612-2 du code de la sécurité intérieure, les entreprises de sécurité privée doivent respecter le principe de non cumul d'activités incompatibles entre elles.

Pour que votre demande soit prise en compte, le formulaire doit être daté et signé. Tout dossier incomplet ou complété de manière illisible rallonge les délais d'instruction.

Etablissement principal

Etablissement secondaire

Adresse : _____
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone : ___/___/___/___/___/

Courriel : _____ @ _____.

► J'indique la ou les activité(s) de sécurité privée exercée(s) par l'entreprise
(Cochez la ou les mention(s) utile(s))

- Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage (pouvant inclure des armes de catégorie D)
- Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage assurée par des agents armés (armes de cat. B et D)
- Vidéoprotection
- Sûreté aéroportuaire
- Transport de fonds
- Maintenance et gestion de distributeurs automatiques de billets (DAB)
- Protection physique des personnes (pouvant inclure des armes des catégories B et D)
- Recherches privées

Attention : En application des articles L. 612-2 et L. 622-2 du code de la sécurité intérieure, les activités de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage assurées par des agents armés (armes de cat. B et D), de protection physique des personnes et de recherches privées sont exclusives de toute autre activité.

► Je sollicite également l'agrément d'associé(s) (Cochez la mention utile)

- Je souhaite associer à la demande d'autorisation d'exercer de mon entreprise³ demande(s) d'agrément d'associé(s) et je complète pour chacun d'eux l'annexe 1 du présent formulaire.
- Je ne sollicite pas d'agrément(s) d'associé(s) et je ne complète pas l'annexe 1 du présent formulaire.

³ Précisez en lettre capitale le nombre d'associés pour lesquels vous sollicitez un agrément. Si l'un des associés est une personne morale, l'agrément associé sera délivré à son représentant légal.

► Je vérifie la liste des pièces à joindre à mon dossier

Pour l'entreprise de sécurité privée ou l'agence de recherches privées

- Un extrait original du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois.
- OU
- Un extrait du certificat d'immatriculation au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour les auto-entrepreneurs, ou un document justifiant de l'inscription à l'U.R.S.S.A.F. pour les travailleurs indépendants constitués en entreprise individuelle (exploitant en profession libérale).
- ET
- Une copie des statuts à jour, le cas échéant.
- ET
- Un justificatif de domiciliation de l'établissement.
- ET
- Une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité.
- ET
- La déclaration relative aux participations financières figurant à l'annexe 2 du présent formulaire.

Et pour l'entreprise exerçant l'activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage assurée par des agents armés (armes de cat. B et D)

- La liste prévisionnelle des agents titulaires de la carte professionnelle portant la mention « agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques avec arme des catégories B et D : agent de surveillance renforcée ».
- ET
- La justification de l'installation d'un équipement permettant la conservation des armes dans les conditions fixées à l'article R. 613-3-4 (a minima, la facture d'achat mentionnant l'adresse et le nom de l'acquéreur et des photos des installations).
- ET
- Le document d'identification désignant la ou les personne(s) responsable(s) de la conservation des armes dans les conditions fixées à l'article R. 612-6-1 du CSI, présent en annexe 3 de ce formulaire, ainsi que la copie du justificatif d'identité de la (des) personne(s) désignée(s).

Pour le(s) dirigeant(s) ou gérant titulaire d'un agrément dirigeant valide

- Une copie recto verso du justificatif d'identité.
- Pour les ressortissants étrangers, le document équivalant à une copie du bulletin n° 3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de provenance et accompagné, le cas échéant, d'une traduction en langue française.

Pour le(s) dirigeant(s) ou gérant qui ne dispose(nt) pas d'un agrément

- Un dossier de demande d'agrément pour chaque dirigeant ou gérant présenté à l'aide du formulaire téléchargeable depuis le site internet du CNAPS.

Attention : Lorsque le dirigeant est une personne morale, l'agrément est délivré à son représentant légal.

Pour les associés

- Une demande d'agrément pour chaque associé, présentée à l'aide de l'annexe 1 du présent formulaire.
- Une copie recto verso du justificatif d'identité pour chaque associé.

Pour les ressortissants étrangers, le document équivalent à une copie du bulletin n° 3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de provenance et accompagné, le cas échéant, d'une traduction en langue française.

Attention : Lorsque l'associé est une personne morale, l'agrément est délivré à son représentant légal.

► Je remplis ma déclaration sur l'honneur et je signe ma demande

Je soussigné(e) Mme/M _____ déclare sur l'honneur respecter strictement les incompatibilités suivantes prescrites par le code de la sécurité intérieure.

- L'exercice des activités de surveillance ou de gardiennage d'une part et de transport de fonds ou de valeurs d'autre part est exclusif de toute autre prestation de services non liée à la surveillance, au gardiennage ou au transport de fonds ou de valeurs ;
- L'exercice de l'activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage assurée par des agents armés (armes de cat. B et D) est exclusif de toute autre activité ;
- L'exercice de l'activité qui consiste à protéger l'intégrité physique des personnes est exclusif de toute autre activité ;
- L'exercice de l'activité qui consiste à protéger, contre les menaces extérieures, des navires battant pavillon français, en application de l'article L. 5441-1 du code des transports est exclusif de toute autre activité, à l'exception du conseil et de la formation en matière de sûreté maritime ;
- L'exercice de l'activité qui consiste à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts, est exclusif de toute autre activité ;
- L'exercice de l'activité de garde particulier assermenté définie aux articles 29 et 29-1 du code de procédure pénale est incompatible avec l'exercice d'une activité de sécurité privée ;
- L'exercice d'une activité de sécurité privée est incompatible avec les fonctions que les lois et règlements rendent incompatibles avec elle.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés dans ce formulaire sont complets, exacts et sincères.

Je reconnais avoir été informé que quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de peines d'amendes ou d'emprisonnement en application des articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal.

Je certifie avoir pris connaissance des informations relatives au traitement des données à caractère personnel présentes à la fin du présent formulaire.

Je m'engage à fournir au CNAPS un dossier complet.

Fait à : _____

Le ___ / ___ / 20__

(Signature obligatoire)

► J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la délégation territoriale dans le ressort de laquelle votre établissement, principal ou secondaire, est domicilié, y compris lorsque le dirigeant ou gérant et les associés sont ressortissants étrangers. Pour savoir quelle délégation territoriale est compétente, vous pouvez cliquer ici : <http://www.cnaps.interieur.gouv.fr/Outils/Nous-contacter>

Pour toute demande d'autorisation d'exercice portant sur les activités exercées avec une arme (catégorie B et/ou D), la demande doit être adressée à l'adresse suivante : CNAPS - CS 84001 - 35040 RENNES.

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer et à répondre à votre demande de titre et à permettre la consultation de ce titre sur les Téléservices du CNAPS dans les conditions prévues par la délibération n° 2014-11-20-003-D du Collège du CNAPS. Le responsable de traitement est le CNAPS. Les destinataires des données sont les services instructeurs et le service des affaires juridiques du CNAPS en cas de recours administratif préalable. Dans le cadre des Téléservices du CNAPS, les destinataires sont les personnes listées à l'article 3 de la délibération précitée. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des affaires juridiques du CNAPS - CS 80023 - 75009 PARIS.
Dans le cadre de l'enquête administrative prévue aux articles L. 612-20 et L. 622-19 du code de la sécurité intérieure, votre demande donnera lieu à consultation des traitements de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie nationales.*

ANNEXE 1 : DEMANDE D'AGREMENT ASSOCIE

Cette annexe doit être complétée pour chaque associé de l'entreprise et accompagnée des pièces justificatives précisées à la page 4 du présent formulaire.

Lorsque l'associé est une personne morale, merci de compléter cette annexe avec les renseignements concernant son représentant légal.

Seuls peuvent être agréés en qualité d'associés : les ressortissants français les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen ; les ressortissants de l'un des Etats suivants signataires d'un accord bilatéral avec la France : l'Algérie, la principauté d'Andorre, le Canada, la République centrafricaine, le Congo (Brazzaville), les Etats-Unis d'Amérique, le Gabon, le Mali, la principauté de Monaco, le Sénégal, la Suisse et le Togo.

Pour être recevable, cette annexe doit être obligatoirement datée et signée par l'associé.

Je suis déjà agréé en qualité d'associé d'une entreprise de sécurité privée ou d'une agence de recherches privées et je précise mon NUB : /_/_/_/_/_/_/_/

Je ne suis pas agréé en qualité d'associé d'une entreprise de sécurité privée ou d'une agence de recherches privées et je fournis les renseignements ci-dessous :

Madame Monsieur

Nom : _____ Nom d'usage : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : __/__/____

Lieu de naissance : Ville : _____ Département : _____ Pays : _____

Adresse : _____
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : __/__/__/__/__

Courriel⁴ : _____ @ _____ . _____

Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :

Chez M. / Mme _____

Je certifie avoir pris connaissance des informations relatives au traitement des données à caractère personnel présentes à la fin du présent formulaire.

Fait à : _____

Le _____

(Signature obligatoire de l'associé)

⁴ Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique.

ANNEXE 2 : DECLARATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES DE L'ENTREPRISE

En application de l'article R. 612-5 du code de la sécurité intérieure, je soussigné(e) Mme/M. _____, dirigeant(e) ou gérant(e) de l'entreprise _____ atteste que (cochez la case correspondant à votre situation) :

- L'entreprise précitée ne détient aucune participation financière dans une ou plusieurs société(s) tierce(s).
- L'entreprise précitée détient une ou plusieurs participation(s) financière(s) dans une ou plusieurs société(s) tierce(s).

(Préciser le nom de la société, son numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou un autre identifiant, son activité et le pourcentage de parts sociales détenu)

Dénomination sociale de la société	Numéro d'immatriculation au RCS (SIRET) ou autre identifiant	Domaine(s) d'activité	Parts détenues dans le capital (en pourcentage)

Fait à : _____

Le ___/___/20___

(Signature obligatoire du dirigeant ou gérant)

**ANNEXE 3 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE OU DES PERSONNE(S)
RESPONSABLE(S) DE LA CONSERVATION DES ARMES**

Je soussigné(e), Monsieur, Madame⁵,
responsable de l'établissement
désigne la ou les personne(s) identifiée(s) ci-dessous comme étant la ou les personne(s)⁶ responsable(s) du respect
des règles de conservation des armes définies aux articles R. 613-3-4 et R. 613-3-5 du code de la sécurité intérieure.

Cette personne doit être distincte des agents exerçant effectivement la mission de surveillance armée.⁷

Je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation de désigner une personne responsable du respect des règles de
conservation des armes, faute de quoi je m'expose aux sanctions prévues à l'article R. 617-1.

NOM et Prénom	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE (Ville et pays)	LIEU D'EXERCICE DE LA FONCTION (Adresse complète)	SIGNATURE

Fait à

le.....

Signature du responsable

⁵ Rayer la mention inutile.

⁶ Fournir un justificatif d'identité pour chacune des personnes identifiées.

⁷ Ne s'applique pas aux exploitants individuels.

Le CNAPS vous informe

Information relative au traitement des données à caractère personnel figurant dans les formulaires et leurs pièces jointes, présentés au CNAPS en vue de l'obtention de la délivrance ou du renouvellement d'un titre autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité.

En application des dispositions du dernier alinéa de l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée – aux termes duquel, « I. – La personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel la concernant est informée [...] : / 1° De l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant ; / 2° De la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ; / 3° Du caractère obligatoire ou facultatif des réponses ; [...] / 6° Des droits qu'elle tient des dispositions de la section 2 du présent chapitre dont celui de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort ; (...) » –, l'information ci-dessous est portée à la connaissance des usagers des formulaires physiques et électroniques diffusés par le Conseil national des activités privées de sécurité au moyen de son site Internet et de son téléservice, afin de mettre le public à même de présenter aux commissions d'agrément et de contrôle mentionnées à l'article L. 633-1 du code de la sécurité intérieure, des demandes de délivrance et de renouvellement des autorisations, agréments et carte professionnelle permettant l'exercice d'une activité privée de sécurité ou l'accès à une formation à une activité privée de sécurité.

Les données à caractère personnel collectées au moyen de ces formulaires sont destinées à figurer dans les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par **le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)**, en sa qualité de **responsable des traitements**, situé à **Paris (75009)**.

Les activités de traitement de données à caractère personnel effectuées sous la responsabilité du CNAPS relèvent de la compétence du délégué ministériel, pour le ministère de l'intérieur, à la protection des données, nommé en application de l'article 37 du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). **Le délégué à la protection des données du CNAPS peut être contacté à l'adresse postale CS 80023, 75009 Paris, ou à l'adresse électronique cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr.**

Les usagers du CNAPS, justifiant de leur identité, peuvent exercer leurs droits d'accès, rectification, complétude, mise à jour, verrouillage et effacement des données à caractère personnel les concernant, en application des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, en adressant un courrier au CNAPS, CS 80023, 75009 Paris ou en écrivant à l'adresse électronique cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr.

L'article L. 632-1 du code de la sécurité intérieure prévoit que le CNAPS est chargé, d'une part, de délivrer, suspendre et retirer les différents titres (autorizations, agréments et carte professionnelle) autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité ou l'accès à la formation à une activité privée de sécurité. D'autre part, le CNAPS assure la discipline et le conseil des professionnels exerçant une activité privée de sécurité ou de formation à une telle activité. Pour l'exercice de ses missions, le CNAPS met en œuvre deux traitements auxquels sont destinées les données à caractère personnel figurant dans les formulaires de demande de titre ainsi que dans les pièces jointes à ces formulaires par les usagers.

En premier lieu, le traitement **Téléservices CNAPS**, accessible depuis le réseau Internet à l'adresse <https://teleservices-cnaps.interieur.gouv.fr/teleservices/ihm/#/home> a pour finalités :

1° de permettre la vérification, par les usagers, de la validité des titres autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité ;

2° de permettre aux personnes ayant sollicité la délivrance ou le renouvellement d'un titre, de suivre l'état d'avancement de l'instruction de leurs demandes ;

3° de permettre l'exercice du droit pour toute personne de saisir, par voie dématérialisée, les commission locales d'agrément du CNAPS d'une demande de délivrance ou de renouvellement d'un titre.

En second lieu, le traitement **DRACAR** (délivrance règlementaire des autorizations et cartes professionnelles), système d'information opérationnel interconnecté au traitement Téléservices CNAPS, a pour finalité de permettre la gestion et le suivi, par les services instructeurs du CNAPS, des dossiers de procédure concernant les titres permettant l'exercice

d'une activité privée de sécurité ou l'accès à une formation à une telle activité. Les données collectées dans le cadre du fonctionnement du traitement DRACAR sont en outre susceptibles d'être traitées à des fins de vérification effectuées au cours d'une procédure de contrôle de la régularité des conditions dans lesquelles le bénéficiaire d'un titre exerce son activité.

Les données à caractère personnel collectées au moyen des formulaires de demande de titre, ainsi que celles figurant dans les pièces jointes à ces formulaires par les demandeurs de titre, sont traitées par les services du CNAPS afin de permettre aux commissions locales d'agrément et de contrôle de vérifier que les conditions légales et réglementaires subordonnant la délivrance du titre concerné sont effectivement remplies.

Dans ce cadre, l'enquête administrative mentionnée aux articles L. 612-7, L. 612-20, L. 612-22, L. 612-23, L. 622-7, L. 622-9, L. 622-21, L. 622-22 et L. 625-2 du code de la sécurité intérieure donne lieu, le cas échéant, à la consultation des traitements de données à caractère personnel prévus aux articles 230-6, 230-19 et 775 du code de procédure pénale, ainsi qu'à l'article R. 611-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Les données à caractère personnel issue de l'enquête administrative sont destinées à figurer dans le traitement DRACAR. L'enquête administrative peut être, d'une part, renouvelée pour l'examen d'un recours administratif préalable obligatoire par la Commission nationale d'agrément et de contrôle et, d'autre part, actualisée pendant la durée de validité d'un titre afin de vérifier que son bénéficiaire continue de remplir les conditions en subordonnant la délivrance.

En application des dispositions de l'article R. 40-29 du code de procédure pénale, ainsi que pour la conduite des opérations de lutte contre la fraude documentaire menées par le CNAPS, des tiers autorisés pourront se voir communiquer des informations relatives aux demandeurs et bénéficiaires de titre – s'agissant de données d'état civil permettant l'identification et d'informations tenant à la nature et à l'objet de la demande de titre ou du titre concerné – dans le cadre de l'enquête administrative susmentionnée.

Conformément aux dispositions du 3° de l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, **les données à caractère personnel collectées sont limitées aux informations strictement nécessaires à l'exercice de ses missions par le CNAPS.**

En conséquence et, compte tenu des finalités des opérations de traitement décrites ci-dessus, **la présentation**, par l'usager, **d'un formulaire de demande de titre incomplet ne pourra donner lieu**, en l'absence de régularisation, **qu'à une décision défavorable. En particulier, l'absence de dépôt d'un justificatif d'identité valable sur le téléservice, fera obstacle à l'enregistrement électronique de la demande**, dès lors que cette circonstance rend impossible l'identification formelle de la personne qui en est à l'origine.

Le droit d'opposition pour motif légitime prévu par l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée **n'est pas applicable** aux activités de traitement décrites ci-dessus, en application du II. de l'article 6 du décret n° 2016-685 du 27 mai 2016 et de la délibération du collège du CNAPS n° 2018-04-11-006D du 11 avril 2018, **dès lors que les données traitées sont collectées sur la demande de la personne concernée.**

Les usagers du CNAPS peuvent également adresser les directives générales ou particulières qu'ils définissent en application du II de l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, en écrivant au CNAPS, CS 80023, 75009 Paris ou à l'adresse électronique cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr. Ils peuvent également communiquer, aux mêmes coordonnées, leur décision de modifier ou de révoquer ces directives.

La mise en œuvre des traitements Téléservices CNAPS et DRACAR ne donne lieu à aucun transfert de données à caractère personnel par le CNAPS à destination d'un Etat non membre de la Communauté européenne.

Les données à caractère personnel collectées pour les finalités décrites ci-dessus sont conservées pendant une durée de 5 ans suivant la date d'expiration du titre auquel elles se rapportent. En cas de demande rejetée ou abandonnée, les données à caractère personnel correspondantes sont conservées pour une durée de 2 ans.